

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de Convocation : 27 MARS 2024

Date d'affichage : 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le Jeudi 5 Avril à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU.

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, ANDRIEU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, GIMER Antoine, JEAN Catherine, LAMORINIERE Chrystelle, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VIENET Claire, VILLEY François

Etaient Absents : FAMETTE Olivier

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : ANDRIEU Marie-Pierre

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. Le Maire passe à l'ordre du jour

#### **Vote du Compte Administratif 2023**

Le Maire se retire au moment du vote de Compte Administratif laissant la présidence à Monsieur Didier LEVEAU qui se charge de procéder au vote du Compte administratif présenté par Madame Charlotte DESRIVIERES

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats 2023.

Il approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 laissant apparaître **un excédent de fonctionnement de 1 237 511.64 € et un déficit d'investissement de 198 311.01 €**

#### **Réalisation de l'exercice :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>393 210.99</b>	<b>675 972.77</b>
INVESTISSEMENT	<b>266 580.02</b>	<b>194 058.10</b>

#### **Report de l'exercice précédent**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		<b>954 749.86</b>
INVESTISSEMENT	<b>125 789.09</b>	

#### **Résultat cumulé**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>393 210.99</b>	<b>1 630 722.63</b>
INVESTISSEMENT	<b>392 369.11</b>	<b>194 058.10</b>

#### **Vote du Compte de Gestion 2023**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2023** et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023** celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Affectation du Résultat**

Madame DESRIVIERES explique qu'il convient avant le vote du budget d'affecter le résultat 2022 au budget 2023

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	282 761.78 €
B – Résultat antérieur reporté	954 749.86 €
C – Résultat à affecter	1 237 511.64 €
D – Solde D'exécution d'investissement	- 198 311.01
<b>Affectation = C</b>	
- Affectation en réserve 1068	1 237 511.64 €
- Report en fonctionnement	198 311.01 €
	1 039 200.63 €

Le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat ci-dessus.

**Vote du Taux des taxes**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne souhaite pas augmenter le taux des taxes cette année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs au vote du taux d'imposition.

Après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'imposition 2024

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- De ne pas augmenter les taux suivants soient :

NATURE	TAUX	PRODUIT ATTENDU
- Taxe Foncière Bâti	40.06	250 575
- Taxe Foncière non bâti	31.35	29 626
- Taxe habitation	16.39	39 992

### **Vote du Budget**

Le Maire soumet au Conseil municipal le travail de la Commission des finances

Budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 736 651.37 € et 1 542 236.38 € en investissement.

Après avoir remercié Madame DESRIVIERES, le Maire invite le Conseil municipal à continuer la réunion.

### **Bâches Incendie**

Didier LEVEAU informe le Conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis relatifs au marché concernant les 3 bâches incendie qu'il convient d'installer,

Il donne lecture suivante :

Prix HT TVA 20%	Bouygue	Solution environnement	SAUR	Menard hydrant	Delamare TP
Moulin Romy	25 450,00 €	9 386,00 €	16 261,00 €	21 633,40 €	13 962,20 €
60 m3	moins value: signalétique 635,00€	Devis non conforme pas de branchement eau.	moins value: protection PI 298,70€	moins value: protection PI 290,00€ signalétique 325,00€	Option : bâche anti desherbage. 415,00 €
	24 815,00 €		15 962,30 €	21 018,40 €	
Chemin de la côte	16 615,00 €	6 795,00 €	14 772,29 €	14 391,40 €	9 475,00 €
30 m3	moins value: signalétique 755,00€	Devis non conforme pas de branchement eau.	moins value: protection PI 298,70€	moins value: protection PI 290,00€ signalétique 325,00€	Option : bâche anti desherbage. 350,00 €
	15 860,00 €		14 473,59 €	13 776,40 €	
Cour Sénécal	23 115,00 €	11 621,00 €	16 661,59 €	16 570,80 €	13 102,20 €
60 m3	moins value: signalétique 755,00€	Devis non conforme pas de branchement eau.	moins value: protection PI 298,70€	moins value: protection PI 290,00€ signalétique 325,00€	Option : bâche anti desherbage. 415,00 €
	22 360,00 €		16 362,89 €	15 955,80 €	
Total	65 180,00 €	27 802,00 €	47 694,88 €	52 595,60 €	36 539,40 €
Total avec moins value	63 035,00 €		46 798,78 €	50 750,60 €	
Notation,	4	Sur le cahier des charges, demande de branchement eau	2	3	1

Le Maire – Moïse ANDRIEU